

AMAP Les jardins de Boicyfleur

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mercredi 11 Avril 2012 à 20H30

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée générale : rappel des statuts

Rappel de quelques dispositions prévues dans les statuts : 2 pouvoirs par adhérent. Le Quorum : au moins 1/3 des membres doivent être présents ou représentés. Les votes sont à la majorité simple des présents, la voix du président est prépondérante

Nous étions 55 présents et 2 représentés soit : 57 adhérents. La séance est donc ouverte

1. Approbation du Procès Verbal de l'AG du 7 mars 2011

VOTE A L'UNANIMITE

2. Rapport moral 2011

Présenté par Murielle Jouanno, présidente

« Nous allons fêter dans quelques jours l'anniversaire de l'association. Déjà deux campagnes avec une forte progression.

La participation aux 3 forums des associations en septembre a permis de se faire connaître et de trouver de nombreux consom'acteurs.

L'organisation des distributions : merci à Daniel pour sa présence chaque mercredi. A noter quelques difficultés avec les balances.

Ces temps de distribution ont été souvent propices à la convivialité. D'une façon générale, bonne participation des adhérents.

Attention : en cas d'empêchement ne pas oublier de prévenir Daniel Godet pour éviter d'attendre des retardataires après 19H30.

N° de portable de Daniel : 06 18 09 42 70

Rappel : Il est indispensable en cas d'empêchement pour la préparation des paniers d'essayer de trouver quelqu'un pour se faire remplacer.

Un panneau « Velléda » sera installé en vue de noter des recettes et se faire remplacer pour la préparation des paniers.

La qualité de la production : Notre producteur Fabien n'a pu se libérer pour assister à notre AG.

Une enquête de satisfaction a été faite en octobre 2011 avec des résultats globalement très positifs. Par contre, la rigueur de l'hiver n'a pas été sans conséquence sur la production.

Les poulets et les œufs : Une livraison de poulet a été effectuée au dernier trimestre 2011, les adhérents étaient assez satisfaits, hormis la dureté de certains volatiles. Nous ne sommes plus habitués aux poulets fermiers !!!

L'expérience n'a pu être renouvelée, notre producteur n'a pas pu faire les travaux permettant l'élevage.

Nous sommes donc en attente du lancement de la production.

Les relations avec le maraicher : une visite en juin 2011 avec une vingtaine de participants. Ces derniers ont été très intéressés et contents de leur journée.

A renouveler !!

Les relations avec les communes.

Le local sur Bois d'Arcy : c'est un choix du conseil d'administration en raison de sa qualité. La proposition de Fontenay (préau d'école) faite en novembre 2011 n'était pas satisfaisante, du point des conditions. En effet, le froid ne favorise pas la convivialité et serait très désagréable pour ceux qui restent plus de 3H !

→ Un nouveau courrier a été envoyé en mars à Mme Connort, Maire de Fontenay. Nous proposons d'organiser la distribution la samedi matin, ce qui pouvait permettre de trouver un autre local. Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour !!.

→ la mairie de Bois d'Arcy a répondu favorablement à la demande de prolongation de la mise à disposition du local.

Le conseil d'administration a donc décidé de poursuivre la distribution sur Bois d'Arcy.

Perspectives 2012, trois objectifs :

- renforcer les liens entre les adhérents (Installation d'un panneau d'échange d'information pour les échanges de recettes, visite du 2 juin 2012, développement de moments de convivialité, création d'un site internet ou d'un blog)
- développer les échanges entre le producteur et les adhérents pour avoir plus de contacts avec lui.
- Discuter et renforcer la diversité des légumes.

VOTE DU RAPPORT MORAL A L'UNANIMITE

3 . Rapport sur l'évolution des adhésions

Présenté par Michel Peigné, trésorier de l'association

1^{ère} campagne : Avril/octobre 2011

67 adhérents à la création de l'association en 57 adhérents Consom'Acteurs et 10 adhérents sympathisants)

Répartition par communes :

Fontenay le Fleury : 40 soit env. 70 %

Saint Cyr l'Ecole : 9 soit env. 16 %

Bois d'Arcy : 3 soit env. 5 %

Vélizy : 2

Les Clayes-Sous-Bois, Le Chesnay & Montigny le Bretonneux, = 1

Les distributions ont eu lieu 24 mercredi, du 18 mai au 26 octobre 2011.

2^{me} campagne d'adhésion : novembre 2011 /avril2012

47 nouveaux adhérents, soit 114 adhérent au total pour 2011 répartis en 95 adhérents Consom'Acteurs et 19 adhérents sympathisants.

Répartition par communes de ces 95 adhérents Consom'Acteur

Fontenay le Fleury : 47 soit env. 49%

Saint Cyr l'Ecole : 22 soit env. 23 %

Bois d'Arcy : 21 soit env. 22 %

Vélizy : 2

Buc, Le Chesnay & Montigny le Bretonneux, = 1

Les distributions ont eu lieu du 2 novembre au 28 mars soit 20 mercredis (+ 1 distribution supplémentaire le 4 avril 2012)

Prévision pour la 3^{ème} campagne mai à octobre 2012

66 adhérents (*parmi les 95 Consom'Acteurs actuels*) ont confirmé leur renouvellement de commande pour 2012

20 adhérents Consom'Acteurs ne renouvellerons pas de commande

7 adhérents Consom'Acteurs et les 19 adhérents sympathisants n'ont pas répondu

Prévision de contrats d'abonnement aux paniers des légumes sur la troisième campagne

Pour ces 66 adhérents Consom'Acteurs :

47 paniers, répartis en :

28 paniers entiers

et 38 demi-paniers

Prévision de nouveaux arrivants (ayant manifesté leur souhait d'inscription) : Environ 20 personnes

Ce qui fait une prévision de 86 Consom'Acteurs pour la 3^{ème} campagne mai à octobre 2012 pour environ 55 à 60 paniers

3. Rapport financier 2011

Michel, nous présente maintenant le rapport financier des 2 campagne de distributions

Ouverture du compte bancaire à la Banque Postale en juin 2011

Les apports sur le compte :

Cotisations (114 cotisations de 10€)

Total des recettes **1 140 €**

Dépenses 2011

-Parution au JO de la création de l'association 44 €

-Assurance du local de distribution de Bois Arcy 175 €

-Achat de 6 balances+batteries complémentaires 224 €

-Sachets plastiques et divers (Essuie tout, gobelets, divers pour pots) 62 €

Total des dépenses **505 €**

Solde de l'année 2011 **+ 635 €**

VOTE A L'UNANIMITE

4. Adhésion au réseau AMAP Ile de France

Le CA propose d'adhérer au réseau AMAP Ile de France ;

Rappel des trois intérêts de faire partie d'une AMAP

- Pour les consom'acteurs, consommer des produits de qualité à juste prix, issus d'une agriculture paysanne socialement équitable et écologiquement saine
- Pour le producteur, un soutien à un projet d'activité économique (garantie de vendre, possibilité de faire des emprunts bancaires)

- Pour l'environnement, favoriser l'agriculture biologique en participant à la sauvegarde et au développement de l'agriculture dans le respect du développement durable

Que fait le réseau ?

- Réseau d'échange et de mutualisation d'expérience
- Accompagnement des groupes et des producteurs (aide à l'installation)
- Promotion du modèle de l'agriculture paysanne en aidant à l'acquisition collective de terrain

Avantage de l'adhésion au réseau:

- Faire connaître le groupe et permettre la comptabilisation des consom'acteurs de notre AMAP
- Etre intégré dans la liste des AMAP Ile de France en vue de se faire connaître et permettre aux personnes qui cherchent une AMAP de trouver facilement nos coordonnées.
- Possibilité d'aller voir les autres AMAP
- Bénéficier des informations transmises
- Bénéficier de l'assurance collective

Conditions :

- Verser une cotisation de 10€ par adhérents ce qui implique d'augmenter la cotisation à 15€ par an au lieu de 10€
- Participer à la vie du réseau (AG)

VOTE : 3 Contre , 11 Abstentions et 43 Pour

ADOpte A LA MAJORITE

5. Montant de la cotisation et adhésion

Il est proposé de porter la cotisation à 15€ de manière à verser les 10 € par adhérents au Réseau AMAP Ile de France et disposer de 5€ pour l'achat du petit matériel de l'association notamment. Les chèques seront à l'ordre des Jardins de Boicyfleur ;

Certains adhérents ayant fait part de leur réserve concernant cette adhésion, le conseil d'administration propose de se donner pour vérifier l'intérêt de cette adhésion et faire un retour à la prochaine assemblée générale

VOTE : 3 Contre, 11 Abstentions et 43 Pour

ADOpte A LA MAJORITE

6. Renouvellement du conseil d'administration

Les statuts prévoient que dans son article 8 que :

- le conseil d'administration est composé d'au moins 3 administrateurs et de 20 au plus.
- La durée du mandat des administrateurs est d'un exercice ;
- les administrateurs sont rééligibles sans limitation

Il y a donc lieu de procéder au renouvellement du conseil d'administration. Les nouveaux adhérents vont pouvoir prendre part au vote pour le renouvellement du conseil d'administration

Certains administrateurs se représentent :

- Eric MONROCQ
- Daniella MASSACRE
- Aurélie BACONNET
- Emmanuelle BONNAL
- Daniel GODET
- Adeline DUCHE
- Joce PETREAU
- Michel PEIGNE
- Murielle JOUANNO
- Jean Yves MAXIMILIEN
- Caroline GRIFFAULT
- Marie France PAUGAM
- Bruno VANDOME
- Maryline PONCET

Trois personnes font acte de candidature

- Frédéric WEIL
- Grazina PLANQUE
- P.STEFANELLI

VOTE A L'UNANIMITE

7. Conditions d'organisation de la campagne du 16 mai au 24 octobre 2012

Signature des contrats (3 par adhérent) et remise des chèques :

Pour les paniers entiers : **6 chèques de 60 €**

Pour les demi-paniers : **6 chèques de 30 €**

à l'ordre de Fabien BORDIER ou de La ferme d'autrefois.

POUR 24 MERCREDI

Inscription pour les distributions :

1 planning a été mis à la disposition des adhérents lors de l'AG et sera à compléter lors de la 1^{ère} distribution du mercredi **16 MAI 2012 au dojo rue Baragué à Bois d'arcy**

La séance a été levée à 22 h. Elle a été suivie d'un pot de l'amitié.

Le prochain Conseil d'Administration se réunira le 23 mai 2012 pour procéder à l'élection du nouveau bureau.